



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4295

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **GIVORS**

objet : **Les Vernes - Duclos - Aménagement d'espaces publics - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4295**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Givors

objet : **Les Vernes - Duclos - Aménagement d'espaces publics - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Situé à l'extrémité nord de la commune de Givors, le quartier des Vernes est caractérisé par un parc d'habitat majoritairement social, d'environ 1 200 logements construits entre 1968 et 1975 et la présence d'un ouvrage de garages en superstructure, de 350 places environ, propriété de la Commune de Givors et de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, qui constitue une véritable coupure urbaine entre les différents secteurs du quartier.

Dans le cadre de la convention Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), le secteur Duclos, situé au sud du quartier des Vernes, a été défini comme devant faire l'objet d'une opération d'aménagement prioritaire.

Cette intervention nécessite, au préalable, la démolition partielle et la restructuration de l'ouvrage de garages, opération conduite sous maîtrise d'ouvrage de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône.

Les objectifs retenus pour le projet d'aménagement du secteur Duclos sont les suivants :

- assurer une liaison entre le nord et le sud du quartier, par la création d'une trame viaire et piétonne. Le projet devra, de plus, permettre de développer un maillage doux, permettant de préserver et mettre en valeur la balme végétalisée,
- conforter le lien entre les différents secteurs du quartier et offrir des espaces de convivialité, par la création de nouveaux espaces publics,
- viabiliser des fonciers par la création de nouvelles voies. L'urbanisation qui en résultera devra préserver les atouts paysagers du quartier. Des programmes de logements pourront être développés dans la moitié sud du quartier,
- réorganiser la centralité commerciale du quartier, avec la recomposition d'ensemble (bâti et espaces publics) de l'îlot du centre commercial actuel, qui accueille aussi une offre d'équipements et services, dont un centre social.

L'engagement de cette opération a été approuvé par délibération n° 2012-2708 du 9 janvier 2012. Une autorisation de programme de 383 916 € TTC a été votée pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre. Celles-ci concernent une première phase opérationnelle du projet avec :

- en tranche ferme : la réalisation d'une 1^{ère} tranche de travaux d'espaces publics, comprenant principalement la réalisation d'une voie nouvelle nord-sud et la reconfiguration de la rue Louise Michel existante, l'aménagement paysager de la dalle de garages et l'aménagement du cœur de quartier Louise Michel (travaux prévus fin 2014).
- en tranche conditionnelle : la réalisation d'une 2^e tranche de travaux d'espaces publics, prévoyant la création d'une voirie assurant la liaison entre les rues Roux et Duclos, permettant de poursuivre le désenclavement sud du quartier et de reconfigurer l'offre de loisirs existante.

La 2^e phase opérationnelle du projet d'ensemble, portant sur la réorganisation de la centralité commerciale, nécessite des études programmatiques approfondies. Sa mise en œuvre interviendra donc ultérieurement.

Le groupement d'entreprises Osmose Paysage / Cabinet Pierre Robin / SETIS Groupe Decaud / SGI a été désigné, pour les 1^{ère} et 2[°] tranches de travaux d'espaces publics, par décision du Bureau du 11 février 2013, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours en application des articles 33, 57, 58 et 59 du code des marchés publics.

L'esquisse d'aménagement a été validée en juillet 2013.

Il convient désormais d'ouvrir la concertation préalable à la mise en œuvre de cette opération d'aménagement d'espaces publics, au sens de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, afin d'associer les habitants, associations et autres personnes concernées à l'élaboration du projet.

Le périmètre de concertation est délimité, conformément au plan ci-après annexé, comme suit :

- au nord par l'avenue de la commune de Paris,
- au sud par la rue du docteur Emile Roux,
- à l'ouest par l'avenue de la commune de Paris,
- à l'est par l'avenue Lénine.

La procédure se déroulera de la manière suivante :

Un dossier sera mis à disposition du public :

- à la Mairie de Givors - 23 place Henri Barbusse 69700 Givors,
- à l'Hôtel de communauté - 20 rue du Lac 69003 Lyon, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Ce dossier comprendra notamment :

- un plan de situation,
- un plan du périmètre de la concertation,
- un document explicatif présentant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées.

Ce dossier, pourra, autant que de besoin, être complété par des éléments d'informations supplémentaires pendant toute la durée de la concertation.

Une réunion publique pourra être organisée, si besoin, pendant la période de concertation préalable.

Un avis administratif précisant les dates d'ouverture et de clôture de la concertation sera affiché en mairie de Givors et au siège de la Communauté urbaine de Lyon et publié dans la presse départementale.

La fin de la concertation sera annoncée ultérieurement de la même manière.

Le bilan de la concertation sera présenté pour validation au Conseil de communauté.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de la commission urbanisme ;

DELIBERE

Approuve :

a) - les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à l'opération d'aménagement d'espaces publics Duclos sur le quartier des Vernes à Givors ;

b) - le périmètre de concertation ci-après annexé.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.